

**Cleanup in Europe et Let's do it World 2012**

**Déclaration du Parlement européen du 12 mai 2011 sur Cleanup in Europe et Let's do it World 2012**

*Le Parlement européen,*

– vu l'article 123 de son règlement,

- A. considérant la médiocrité de la mise en œuvre et de l'application de la législation européenne en matière de déchets,
- B. considérant que le manque de responsabilité sociale et de sensibilisation aux questions environnementales constitue toujours un problème dans de nombreux États membres,
- C. considérant que des initiatives nationales civiles ont été lancées sur le terrain par le mouvement d'action "Let's do it!" et que de très nombreux citoyens y participent depuis 2008 en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, au Portugal, en Slovénie et en Roumanie, et considérant que ces initiatives ont eu des résultats concrets, tels que la localisation et le nettoyage de déchets illégaux,
  - 1. fait observer que "Let's do it world" est un mouvement d'action volontaire qui invite tous les pays d'Europe à se rassembler au cours d'une journée de 2012 pour mener la plus grande action de nettoyage jamais organisée;
  - 2. invite les responsables politiques à encourager activement ces initiatives et à inciter les citoyens à y participer;
  - 3. considère que cet instrument est efficace et qu'il devrait être largement promu afin de sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets et de les responsabiliser davantage dans le but de parvenir au taux le plus élevé possible de recyclage;
  - 4. invite la Commission à soutenir cette initiative par tous les moyens disponibles et également à lancer un site web publiant les données existantes sur les registres nationaux des déchets ainsi que des cartes indiquant la localisation des décharges illégales;
  - 5. invite les États membres à redoubler d'efforts en vue d'assurer la mise en œuvre et l'application pleines et entières de la législation européenne existante en matière de déchets;
  - 6. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires<sup>1</sup>, à la Commission et au Conseil ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des 27 États membres.

---

<sup>1</sup> La liste des signataires est publiée à l'annexe 1 du procès-verbal du 12 mai 2011 (P7\_PV(2011)05-12(ANN1)).